

# CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 15 MARS 2024 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le vendredi 15 mars 2024 à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

<u>Etaient présents</u>: Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle VACHEY, Pascal FILLON, Sophie DOS SANTOS.

Absents excusés: Jean-Yves GAPIN (donne pouvoir à Pascal FILLON).

Quorum: 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

#### 2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 02 février 2024
- Le maire propose l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant les zones d'implantations d'énergies renouvelables suite à un appel de la Communauté de Communes. Françoise LIMOGES annonce que la délibération a déjà été prise. Le registre des délibérations se trouvant sur la table, a permis de constater qu'elle a été votée lors de la séance du 27 octobre 2023, il suffira de vérifier l'envoi.
- Délibération approbation compte de gestion 2023
- Délibération approbation du compte administratif 2023
- Délibération vote des taxes,
- Attribution des subventions aux associations
- Attribution subvention voyage collège
- Délibération adhérer au groupement d'achat d'énergie avec le SDEI pour 2026
- Questions et informations diverses

### 3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 février 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 10

## <u>4 – Délibération acceptation des comptes de gestion et d'administration et affectation des résultats 2023</u> Les résultats sont les suivants :

#### BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	Dépenses 2023	380 727.30 €	Excédent 2023 de 50 600.00 €
	Recettes 2023	431 327.39 €	Soit un excédent 2023 cumulé de 199 207.05 €
Investissement	Dépenses 2023	440 185 69 €	Déficit 2023 de 123 670 69 €
	Recettes 2023	316 515.00 €	Soit un déficit 2023 cumulé de -94 047.63 €

#### L'excédent global du budget principal au 31/12/2023 était donc de 105 159.42 €

Le conseil approuve avec 9 voix pour le compte administratif (le maire ne participant pas au vote de celui-ci) et avec 10 voix pour le compte de gestion.

#### 5 – Délibération concernant les taux d'imposition des taxes directes pour 2024

Bruno LESSAULT rappelle les taux des taxes :

Taxe foncière bâti
Taxe foncière non bâti
Cotisation Foncière des Entreprises
16.53 %

En 2023, une taxation sur les logements vacants et les résidences secondaires a été votée. Le taux a été fixé à 20%. Bruno LESSAULT s'étonne que le taux réellement appliqué soit de 18.73% au lieu de 20%.

Il réitère la fixation du taux de 20 %.

Il rappelle que les taux votés par la municipalité ne changent pas mais le montant de la base d'imposition fixé par la DGFIP est révisé à la hausse, entraînant une augmentation de l'impôt, indépendant de la volonté des élus. Monsieur le maire propose que les taux des 3 taxes soient reconduits et que le taux de 20 % sur les logements vacants et les résidences secondaires soit appliqué.

Le conseil suggère de porter cette information sur le journal Com'Baudres.

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 10

## 6 - Délibération pour attribution des subventions aux associations

Françoise LIMOGES constate que les associations ont envoyé leur dossier incomplet, sans compte rendu financier ou sans prévisionnel; elle fait remarquer que l'une d'elles joint son prévisionnel en négatif. Françoise LIMOGES ne participe pas à la décision concernant son association. Les membres du conseil examinent l'ensemble des demandes, questionnent sur le maintien, l'augmentation la diminution ou la non attribution du montant. Pascal FILLON ajoute qu'il faut justifier à l'association, la décision prise.

Bruno LESSAULT demande qu'on soutienne les œuvres caritatives.

	2024
STE COMM CHASSEURS	200,00 €
FAMILLES RURALES	300,00 €
SIRP COOPERATIVE	200.00 €
ANIMATION DE BAUDRES	350,00 €
CLUB DE GYM	200,00 €
AMICALE DES ANCIENS ELEVES	250.00 €
SAINT VINCENT	200.00 €
UNC SECTION BAUDRES	100.00 €
AAPPMA DE LANGÉ (pêche)	200.00 €
SPORT ET NATURE LEVROUX	50.00 €
CROIX ROUGE	50.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	50.00 €
ASSIOTATION SPORTIVE COLLEGE DE LEVROUX	100.00 €
COLLEGE CONDORCET (séjour scolaire pour 2 élèves de Baudres)	160.00 €
FSE COLLEGE CONDORCET	50.00€
AFM TÉLÉTHON	150.00 €
TOTAUX	2 610.00 €

Catherine GUILLAUMIN, Pascal FILLON, Françoise LIMOGES demandent d'annoncer qu'à l'avenir, les subventions soient attribuées sur présentation d'un compte de résultat et du budget prévisionnel avec courrier d'accompagnement; cette information pourrait figurer dans le journal Com'Baudres.

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 10

# 7 – Délibération pour l'attribution d'une subvention pour un voyage en Allemagne

Le collège de Levroux organise un voyage d'une semaine, du 17 au 24 mars 2024, en Allemagne. 2 élèves de Baudres y participent. Une demande de subvention est sollicitée par le collège. Le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention à hauteur de 80€/élève habitant Baudres.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 10

Bruno LESSAULT regrette que les parents ayant reçu par le passé des aides, n'aient pas adressé de remerciements à la municipalité.

Pour stopper une polémique, Françoise LIMOGES ajoute avoir fourni un téléphone portable aux deux employées de la garderie et de la cantine afin d'être joignables par les familles ou la mairie en cas d'urgence. Lors d'une réunion, l'enseignant a dû demander aux parents de bien vouloir remercier la municipalité. Bruno LESSAULT déplore également qu'une municipalité voisine désapprouve l'initiative d'une attribution de subvention aux enfants de Baudres participant au séjour du Super Lioran.

Pascal FILLON demande en quoi cela dérange. Sophie DOS SANTOS dit qu'il aurait peut-être fallu en parler en réunion de RPI. Isabelle VACHEY fait remarquer que chaque commune gère les aides attribuées à ses habitants comme elle l'entend.

## 8 - Délibération permettant d'adhérer au groupement d'achat d'énergies avec le SDEI pour 2026

Bruno LESSAULT propose l'adhésion au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité. Pour l'instant, nous bénéficions de tarifs préférentiels, mais si cela venait à changer, en adhérant à ce groupement, nous serions assurés du maintien des prix.

Pour le moment, la municipalité n'a aucun intérêt à inscrire des points de livraison (mairie, école, salle des fêtes,...) tant qu'elle bénéficie de prix préférentiels auprès d'EDF; mais il serait bien d'adhérer afin d'être prêts le moment venu.

Les marchés d'achat d'électricité prenant fin au 31/12/2025, de nouveaux marchés vont être lancés par le SDEI.

L'adhésion est gratuite et permet de bénéficier d'une procédure de marché sécurisée dans le suivi des contrats.

Bruno LESSAULT soumet au votre l'adhésion au groupement SDEI.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 10

#### 9 – Questions et informations diverses

Liections européennes : dimanche 09 juin 2024

Bruno LESSAULT sollicite la participation des membres du conseil à la tenue du bureau de vote et propose d'établir le planning

8h00 - 11h30 : Bruno LESSAULT, Thierry DUJON, Adrien GAUGRY

11h30 - 15h00: Pascal FILLON, Isabelle VACHEY, Françoise LIMOGES

15h00 - 18h00 : Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Sophie DOS SANTOS.

Président du bureau : Bruno LESSAULT

Secrétaire: Sophie DOS SANTOS

Scrutateurs: Catherine GUILLAUMIN, Adrien GAUGRY, Jean-Yves GAPIN

Le maire souhaite demander à des jeunes.

<u>Vente de la maison PERROCHON</u>. La municipalité a négocié l'achat à 30 000 €, proposition acceptée. Il y a beaucoup de travaux à prévoir comme l'isolation, changement des huisseries, la réfection des sols, aménagement de l'étage, création d'un accès par escalier et le coût risque d'être élevé.

De plus, la maison est située sur une parcelle de 9 000 m², sans autre accès possible.

Adrien GAUGRY demande si des aides existent avec les artisans. Sinon, peut-on envisager les travaux en régie, mais Françoise LIMOGES pense que les deux agents ont déjà beaucoup à faire.

Elle pense que l'achat est possible mais que le coût des travaux n'est pas envisageable. Pascal FILLON pense qu'il faut laisser tomber. Le conseil abonde dans ce sens.

- Travaux à Montenay. Afin de permettre l'écoulement des eaux de ruissellement et d'éviter le ravinement du chemin, un regard et une grille vont-être installés, le bouchage tout le long du chemin et la création d'un fossé vont être effectués. A cela, un panneau d'interdiction de circulation aux plus de 3,5 T (tracteurs etc...) sera installé.
- Motopompe. Elle ne fonctionne plus. Thierry DUJON propose d'installer une pompe centrifuge sur la prise de force du tracteur. La pompe pourra aspirer et refouler.

La commune achète la pompe, Thierry DUJON fournit les tuyaux et les raccordements de récupération. Thierry DUJON effectuera le travail.

Elagage et nettoyage du vieux tilleul. Le tilleul est envahi de gui. Des branches doivent être coupées car le gui est enraciné dans celles-ci.

L'élagage ne peut plus être effectué à cette saison, il est donc reporté à l'hiver 2024/2025. Le devis est de 1 440 €.

Réfection totale de l'éclairage du stade. Thierry DUJON et Bruno LESSAULT expliquent cette réfection. Des devis ont été demandés pour le remplacement des anciens projecteurs par des LED, la réfection des câbles, la mise en place de 2 potences, la pose d'un coffret sur poteau en béton.

Le devis s'élève à 3 240 €

Cette réfection est indispensable pour le bon déroulement des manifestations, en soirée, de nuit.

- Rallye. Bruno LESSAULT explique que, finalement, le Rallye se déroulera sur la journée du samedi 09 novembre (en alternance) avec Bouges le Château Bretagne Baudres (2 spéciales : 1 de jour et 1 de nuit).
- <u>Étang</u>. Les travaux consistent au curage de l'étang, à la remise en état des 300m de digues avec grillage et empierrement et enrochement en granitique.

Le montant du devis réactualisé s'élève à 53 892 € mis en fonctionnement et non en investissement.

Ces travaux devront être engagés rapidement pour éviter la perte du droit d'eau. La bonde sera refaite en régie, Thierry DUJON et Sébastien CHAMPAGNE étudient diverses solutions pour éviter les actes de malveillance. Il faudrait le remettre en eau pour novembre 2024.

<u>Cimetière</u>. Bruno LESSAULT dresse un état des lieux du cimetière. Il reste une seule cavurne. Il n'y a pas de columbarium. Il a sollicité M. COUSIN pour effectuer ces travaux. La vieille cabane serait détruite pour y installer un columbarium de 5 cases de 2 urnes chacune et ajouter 5 cavurnes. Le banc et le puits du souvenir seront conservés.

Pascal FILLON est tout à fait d'accord, étant donné que l'incinération prend le pas. Le devis s'élève à peine à 10 000 €. L'ensemble du conseil est favorable.

Bruno LESSAULT, après avoir fait le tour du cimetière avec les employés, constate que 88 tombes sont peu entretenues dont une quarantaine sont à l'état d'abandon manifeste et pourraient être relevées. La procédure est longue.

<u>Assainissement</u>. Bruno LESSAULT évoque l'abandon de l'assainissement collectif dans le bourg en raison du prix du m3 trop élevé pour les habitants.

Les élus vont se pencher sur l'assainissement individuel.

Pour les habitants qui le souhaitent, la commune pourrait peut-être financer l'étude et organiser un achat groupé des fosses septiques pour en diminuer le coût.

Pascal FILLON rappelle que beaucoup de personnes ont plus de 60 ans et ne sont peut-être pas prêtes à financer une installation à 10 000€.

Bruno LESSAULT revient sur le début du projet : financer l'assainissement pour tous à l'aide des revenus des panneaux solaires, mais cela n'est pas autorisé dans la réglementation.

<u>Multiservices</u>. Des candidats se sont présentés à la mairie pour la repise en location du multiservices puis ont rencontré M. SAUZET à la Communauté de Communes, il y a un mois, sans nouvelles depuis.

Bruno LESSAULT évoque l'acquisition du multiservices et du logement. Il a obtenu une évaluation. Sans réponse du Service des Domaines à ce jour, il est proposé de vendre à la commune l'ensemble immobilier au prix de 60 000 €.

Elle rétrocèderait la licence à 2 000 €.

L'ensemble du conseil est intéressé et favorable. Toutefois, il demande un délai d'un an.

FFrandonnées. La Communauté de Communes propose de refaire les parcours de randonnée pour toutes les communes. Le coût s'élèverait à 10000 €. Le conseil s'y oppose.

Lintervention de Guillaume LAVIGNE de EDF Energies Renouvelables.

Bruno LESSAULT a demandé l'intervention de Guillaume LAVIGNE afin de faire le point sur l'avancement du chantier de panneaux solaires. Françoise LIMOGES demande le calendrier exact ; Guillaume LAVIGNE peut faire une estimation du pire, c'est un beau projet, il avance plus vite sur certaines étapes mais il y a aussi des contraintes nouvelles qui le ralentissent.

Bruno LESSAULT regrette que les projets du conseil municipal soient freinés en raison du décalage des autorisations de l'Etat et donc du décalage des retombées économiques.

Catherine GUILLAUMIN alerte sur le fait que les élus ici présents sont là pour un temps limité, le mandat est bien avancé

Françoise LIMOGES fait une remarque sur les contraintes, Guillaume LAVIGNE répond qu'elles ont bien été anticipées mais il y a aussi des contraintes temporelles dépendant de l'État. De nouvelles procédures ont été ajoutées.

Guillaume LAVIGNE annonce que le projet passe à la CRE en juin prochain, il n'a pu passer à la dernière séance car une nouvelle loi est passée. Elle consiste à classer les projets en K1, K2, K3 selon la typologie du terrain. Baudres a été classé en K2 bis, classement très rare puisque nouveau, cela concerne les terrains sur lesquels une déclaration PAC pour jachère, a été faite sur les 5 dernières années. Elle entraîne un complément de document, la pièce n°12, copie d'un accord conclus avec un institut professionnel ou scientifique et les futurs agriculteurs sur site.

Catherine GUILLAUMIN sollicite M. LAVIGNE afin qu'il confirme que notre dossier passe bien à la CRE en juin et si cela est sûr.

Françoise LIMOGES demande si le document sera prêt en juin ; toutes les cases du dossier étaient cochées, ce n'est plus le cas.

Une partie de la production d'électricité devrait être vendue à l'Etat, et l'autre partie à un industriel privé.

Pascal FILLON préfèrerait un industriel français, mais si c'est un autre, on prend.

Guillaume LAVIGNE ne veut pas prendre de risques non plus, il faut avancer et rejoint l'avis de Pascal FILLON. Il annonce les bons points : permis de construire complet, purgé de tout recours.

Le SDEI a annoncé que le poste-source est réservé, ce qu'a confirmé M. LAVIGNE.

La CDPENAF a délibéré favorablement par rapport au projet mais a réclamé 13 000 €/ha soit 600 000€ à EDF Enr pour occupation de « terres cultivables ». EDF Enr a jugé cette demande abusive et a refusé de verser une telle somme.

Catherine GUILLAUMIN dit que la situation est déroutante alors que la première partie s'est très bien déroulée.

Guillaume LAVIGNE dit qu'il ne faut pas voir cela comme du retard, qu'il ne faut pas s'arrêter à une simulation de planning, que le plus dur est passé et qu'il n'a pas vu de projet aussi bien mené, notamment par la municipalité. Le gros décalage est lié aux nouvelles exigences.

Les études géotechniques et les tests d'arrachement sur le terrain vont être effectués du 11 au 19 avril 2024. Les contraintes de raccordement à Levroux sont dues à la présence de deux acteurs pour une tranchée mutualisée et un raccordement complémentaire pour les 4.7 MW restants.

La contrainte liée au réseau d'eau : pour ne pas mettre la centrale sur le réseau d'eau, il faut savoir où il passe. Les plans ne sont pas précis. Il faut creuser çà et là pour le trouver. Cette canalisation est ancienne mais en PVC, en classe C, elle longe la D956 pour rejoindre le château d'eau. Un membre du conseil pense que M. ARGY, habitant de la commune, est peut-être un bon témoin et pourrait dire où elle passe.

Pascal FILLON s'étonne que des plans précis n'existent pas.

La prochaine étape est la CRE en juin 2024 et retour en août 2024, suivie d'une période de 6 mois pour appel d'offres et commande publique, puis signature du bail juillet-août 2025.

Françoise LIMOGES demande que les prochaines étapes soient communiquées à la mairie.

Pascal FILLON et tout le conseil remercie Guillaume LAVIGNE d'être venu éclairer l'ensemble du conseil. M. le maire fixe la prochaine réunion du conseil au vendredi 12 avril 2024 (budget).

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

Bruno LESSAULT

La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN